



INVESTMENT DEALERS  
ASSOCIATION OF CANADA

# bulletin



ASSOCIATION CANADIENNE DES  
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

*Personne-ressource :*

Jack Rando  
Analyste des marchés des capitaux  
(416) 865-3037  
jrand@ida.ca

*Prière de distribuer aux intéressés dans votre société*

**BULLETIN N° 3525**

Le 27 mars 2006

## Représentation du secteur Changements dans les calculs du CORRA

Le taux des opérations de pension à un jour (CORRA) est la moyenne pondérée des taux auxquels les opérations de pension en vrac (ne portant pas sur des titres spécifiques) se sont négociées par l'entremise de Freedom International Brokerage Inc., Prebon Yamane (Canada) Ltd. et Shorcan Brokers Ltd. et ont été déclarées par ces sociétés. Les opérations de pension en vrac (general collateral trades) sont déclarées directement à la Banque du Canada. Le taux quotidien est affiché sur le site Internet de la Banque du Canada le lendemain. Dans le cas où le volume d'opérations à un jour admissibles déclarées est inférieur à 500 millions de dollars canadiens, le CORRA est fixé à la cible de la Banque du Canada pour le taux du financement à un jour.

Lors d'une récente réunion du comité du financement et des conventions de rachat de l'ACCOVAM, il a été décidé d'inclure les données sur les opérations en vrac de Fimat Canada Inc. dans le calcul du CORRA pourvu que Fimat satisfasse à certaines conditions. De plus, le comité a demandé à la Banque du Canada que seules les opérations intervenues entre 6 h et 16 h HNE (par rapport à 6 h et 16 h 30 HNE auparavant) soient prises en compte dans le calcul du CORRA. Ces deux changements prendront effet le 3 avril 2006.

Kenneth A. Nason  
*Secrétaire de l'Association*